

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue de la Poste à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant l'installation d'un échafaudage. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Rue de la Poste**
Début : **Lundi 6 février 2023 à 07h00**
Fin : **Mercredi 8 février 2023 à 18h00**
Motif : Installation d'un échafaudage
Règlement : GRE-17-2023

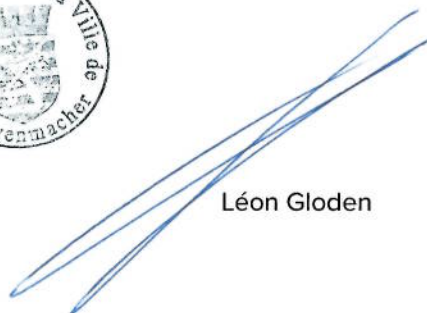
Grevenmacher, le 3 février 2023

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre



Carine Majerus



Léon Gloden